

Avant de commencer vos travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme. Selon l'importance des travaux que vous prévoyez, il vous faudra déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable.

Les règles relatives à l'urbanisme et ses autorisations inhérentes permettent de vérifier la conformité de vos travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

Pour déposer en direct votre PC (Permis de Construire), votre DP (Déclaration Préalable) ou votre AT (Autorisation de Travaux), merci d'utiliser la plateforme Geosphere :

<https://paysdelor.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

Fiches pratiques de service-public.fr

Faire une demande d'autorisation de voyage électronique (ETA) pour se rendre au Royaume-Uni

Accéder au Service en ligne

Vous n'avez **pas besoin** d'une autorisation électronique de voyage (ETA) si vous êtes **dans l'un des cas suivants** :

Vous avez un visa

Vous avez une autorisation pour vivre, travailler ou étudier au Royaume-Uni (y compris un statut établi ou préétabli ou un droit de résidence)

Vous transitez par un aéroport britannique sans passer par le contrôle des frontières

Vous êtes citoyen(ne) britannique ou irlandais(e)

Vous voyagez avec un passeport de citoyen des territoires britanniques d'outre-mer

Vous voyagez avec un passeport de British National (Overseas)

Vous vivez en Irlande et voyagez depuis l'Irlande, Guernesey, Jersey ou l'île de Man

Vous êtes un enfant voyageant avec le formulaire d'information sur les voyages scolaires France-Royaume-Uni

Vous êtes exempté(e) du contrôle de l'immigration

Vous avez la double nationalité et vous êtes citoyen(ne) britannique ou irlandais(e).

Tous les autres voyageurs doivent obtenir une ETA, y compris les bébés et les mineurs.

Attention

Le site de demande d'ETA est entièrement en anglais.

**Plus
d'infos**



Services techniques: Urbanisme

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Reception du public en mairie : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h ; mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 12](#)

[mail](#)

